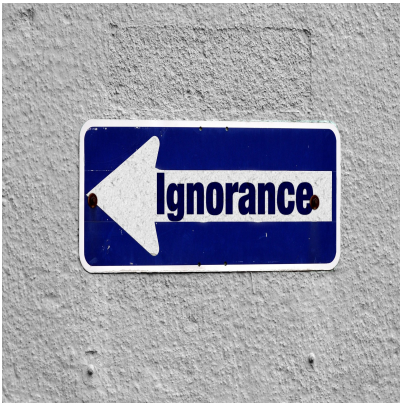




DNA : l'histoire à trous de Pascal Coquis

Description

Le journal Les DNA publie un éditorial sous la plume d'un journaliste qui improvise l'histoire du Moyen Orient.

L'annexion de la Cisjordanie est un morceau traité avec des lacunes édifiantes. On y trouve beaucoup de condamnations, beaucoup de qualificatifs définitifs et quelques personnages soigneusement choisis pour conforter la démonstration. Mais il manque quelque chose d'assez gênant lorsqu'on prétend parler de "l'effacement d'une histoire", il manque une bonne partie de cette histoire.

Commençons donc par le commencement. La Cisjordanie n'est pas née en 1967. Et, contrairement à ce que pourrait laisser croire le texte, du journaliste des DNA, Pascal Coquis Israël ne l'a pas prise en 1967 à un État palestinien indépendant.

Petite révision chronologique

En 1948, lorsque l'État d'Israël est créé et que la guerre éclate, la Légion arabe jordanienne prend le contrôle de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

En décembre 1948, une conférence se tient à Jéricho. Des notables palestiniens demandent l'union de la Cisjordanie avec la Jordanie et reconnaissent le roi Abdallah.

Puis, le 24 avril 1950, le Parlement jordanien proclame « l'unité complète » des deux rives du Jourdain et leur fusion dans le Royaume hachémite.

Il faut naturellement être précis : cette incorporation jordanienne n'a pas bénéficié d'une reconnaissance internationale générale et la Ligue arabe s'y est opposée. Mais contester la légalité ou la reconnaissance internationale d'une annexion ne fait pas disparaître son existence historique.

Et surtout, pendant dix-neuf ans, de 1948 à 1967, la Cisjordanie est effectivement administrée par la Jordanie.

Qui gouverne ? La Jordanie. Qui administre ? La Jordanie. Quel appareil institutionnel fonctionne ?

L'appareil jordanien.

La Cisjordanie est intégrée au système politique jordanien. Ses habitants obtiennent la citoyenneté jordanienne. Ils participent aux institutions du royaume et disposent d'une représentation parlementaire : après l'union de 1950, les deux rives du Jourdain disposent chacune de trente représentants à la Chambre des députés. (kinghussein.gov.jo)

L'administration jordanienne s'occupe des services publics, de l'éducation, des affaires religieuses, des municipalités et de la vie administrative du territoire.

Voilà le détail qui semble avoir échappé au récit de Monsieur Coquis. Il ne s'agit pas seulement de savoir qui plantait son drapeau. Il faut regarder qui exerçait concrètement les fonctions de gouvernement.

Et ce n'est pas moi qui le dis aujourd'hui pour les besoins d'une polémique.

En 1988, lorsqu'il décide de rompre avec la Cisjordanie, le roi Hussein parle lui-même de la rupture de tous les liens juridiques et administratifs avec le territoire. Il dissout même le Parlement, mettant fin à la représentation des députés de Cisjordanie. (kinghussein.gov.jo)

Autrement dit, la Jordanie administrait bel et bien la Cisjordanie. Et elle continuera même après 1967 à financer des fonctionnaires, à verser des salaires et pensions et à administrer les waqfs musulmans et certaines affaires éducatives. C'est Hussein lui-même qui l'explique dans son discours du 31 juillet 1988. (kinghussein.gov.jo)

Mais poursuivons le petit voyage dans l'histoire pour éclairer la lanterne de « l'éditorialiste » des DNA

Car il y a mieux. Dès 1947-1948, le roi Abdallah négocie secrètement avec des représentants du mouvement sioniste. L'une des hypothèses discutées est précisément celle d'une répartition de la Palestine entre le futur État juif et la Jordanie, cette dernière contrôlant la partie arabe.

Pourquoi est-ce intéressant ? Parce que cela montre que l'idée selon laquelle la Cisjordanie aurait nécessairement dû devenir, dès 1948, le territoire d'un État palestinien indépendant n'est pas la réalité historique que votre éditorial laisse entendre.

L'histoire est malheureusement plus compliquée que les slogans contemporains ramassés dans les bennes cérémonielles du déclin urbain.

En 1948, la Cisjordanie passe sous contrôle jordanien.

En 1950, elle est incorporée au royaume.

En 1967, Israël la conquiert à la Jordanie.

En 1988, la Jordanie renonce officiellement à ses liens juridiques et administratifs avec la Cisjordanie au profit de la représentation palestinienne portée par l'OLP. Hussein explique explicitement que cette décision intervient après que le sommet arabe de Rabat de 1974 a reconnu l'OLP comme « seul représentant légitime du peuple palestinien ». (kinghussein.gov.jo)

Voilà pour l'histoire ce que l'éditorialiste des DNA semble avoir malencontreusement oublié en route.

Et maintenant, parlons de « l'annexion »

Il existe aujourd'hui un débat très sérieux sur une possible annexion de facto de certaines parties de la Cisjordanie par Israël, notamment au regard de l'expansion des implantations et du transfert de compétences civiles.

On peut parfaitement critiquer ces politiques. On peut défendre la création d'un État palestinien. Tout est parfaitement discutable dans une démocratie.

Mais il y a une différence entre analyser une situation et écrire une démonstration à charge.

Lorsque le journaliste des DNA affirme que « près de 20 % de la Cisjordanie » aurait été « annexé de facto par les colons », le lecteur peut comprendre qu'Israël aurait juridiquement annexé 20 % du territoire. Ce n'est pas ce que signifie une annexion de facto. Et surtout, les colons ne constituent pas un gouvernement. Ce qui doit être décrit juridiquement, c'est le transfert ou l'exercice de compétences, les décisions de l'État, l'organisation administrative, les régimes fonciers, les implantations et les autorités compétentes. Sinon, on transforme une réalité juridique complexe en récit beaucoup plus spectaculaire.

Pour parler de « nettoyage ethnique », P. Coquis, ne se contente pas de décrire des violences. Il affirme comme s'il était un historien confirmé du Moyen Orient, qu'il existe une entreprise de « nettoyage ethnique méthodiquement menée avec le soutien des plus hautes autorités de l'État hébreu ».

C'est une accusation extraordinairement grave. Elle exige donc des preuves extraordinairement solides. Et surtout elle ne peut pas être établie simplement en accumulant les témoignages les plus accusateurs disponibles, même lorsqu'ils émanent de personnalités israéliennes hostiles aux politiques gouvernementales.

Un éditorialiste peut évidemment prendre position. Mais alors qu'il ne fasse pas passer une interprétation politique pour une évidence historique. Parce que c'est de la malhonnêteté.

Quant au 7 octobre, c'est le pompon ! Coquis écrit que le pogrom du Hamas aurait été « le déclencheur de cette nouvelle phase d'expansion israélienne » !?

Là encore, la formulation est curieuse.

Le 7 octobre 2023 est un massacre commis par le Hamas contre des civils israéliens et des touristes en Israël, suivi de prises d'otages. Il peut être analysé comme un facteur majeur de l'évolution de la politique israélienne. Mais présenter l'événement comme le simple « déclencheur » d'une politique d'expansion revient à donner au lecteur une causalité presque mécanique : le Hamas attaque, Israël profite de l'occasion pour annexer.

L'histoire est un peu moins confortable.

Il faudrait notamment expliquer les positions antérieures des gouvernements israéliens, l'évolution du

mouvement des implantations, les accords d'Oslo, les différentes zones A, B et C, le rôle de l'Autorité palestinienne, les échecs successifs des négociations et les changements politiques intervenus en Israël.

Cela prendrait quelques paragraphes de plus. Mais c'est probablement le problème des histoires complètes : elles sont bien moins pratiques pour mener à bien les éditoriaux.

Le texte dénonce, « l'effacement d'une histoire », alors que le récit efface précisément une partie de cette histoire.

Il efface les dix-neuf années de contrôle jordanien.

Il efface l'incorporation jordanienne de 1950.

Il efface la représentation politique des habitants de Cisjordanie au Parlement jordanien.

Il efface leur intégration administrative et juridique au royaume.

Il efface les discussions entre Abdallah et les dirigeants sionistes en 1947-1948.

Il efface la conférence de Jéricho de 1948.

Il efface Oslo 1 en 1993, et Oslo II en 1995. L'Autorité palestinienne. Les zones A, B et C. Les compétences civiles palestiniennes. Les compétences sécuritaires partagées. Le contrôle israélien dans la zone C. Les questions de statut final laissées en suspens : frontières, Jérusalem, réfugiés, implantations, sécurité.

Il efface surtout une question qui devrait pourtant intéresser tout journaliste : pourquoi aucun État palestinien indépendant n'a-t-il été créé en Cisjordanie lorsque la Jordanie la contrôlait entre 1948 et 1967 ?

Enfin, une précision qui devrait être élémentaire

Israël peut être critiqué. Le gouvernement Netanyahu peut être critiqué. Les colons violents doivent être condamnés. Les Palestiniens ont des droits. Les Israéliens aussi.

Mais si l'on veut sérieusement discuter de la solution à deux États, il faut rappeler que la Cisjordanie n'a jamais été, avant 1967, un État palestinien souverain dont Israël aurait hérité par la force.

Elle a été contrôlée par la Jordanie pendant dix-neuf ans, incorporée au royaume en 1950, puis conquise par Israël en 1967. La Jordanie a finalement renoncé à ses liens juridiques et administratifs avec elle en 1988. (kinghussein.gov.jo)

Ce n'est pas un détail. C'est même une assez grosse partie de l'histoire. Et lorsqu'un éditorial prétend justement dénoncer « l'effacement d'une histoire », il serait assez amusant – si le sujet n'était pas aussi tragique, de constater qu'il commence par en effacer une partie.

L'histoire n'est pas un buffet où l'on choisit uniquement les épisodes qui permettent de conclure avant même d'avoir raconté.

Les DNA veulent soudain jouer dans la cour des grands. Très bien. Mais lorsqu'on quitte les ragots de quartier, les faits divers et les petites querelles alsaciennes pour s'attaquer à un conflit vieux de plusieurs décennies, il faut apporter quelques bagages. Sinon, mieux vaut rester dans ce que l'on maîtrise le mieux. Qui s'est disputé avec qui à la mairie, qui a inauguré quoi, qui a été vu avec qui et qui dit quoi sur le parking de la sous-préfecture. Là, au moins, les DNA ont une longue expérience.

La Cisjordanie mérite un peu plus que trois paragraphes d'indignation et une histoire commencée à la date qui arrange la démonstration.

Quant au journaliste qui a écrit cette soupe en prenant manifestement des airs de grand spécialiste du Moyen-Orient, il aurait peut-être été plus prudent de réviser son sujet avant de se lancer dans une démonstration aussi péremptoire.

Silvia Oussadon Chamszadeh

Categorie

1. Région

date créée
26 août 2026